



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 6 septembre 2024, 13 personnes ont été interpellées sur commission rogatoire du juge d'instruction de la juridiction interrégionale de Nancy, dans le cadre d'un dossier portant sur un Groupe Criminel Organisé néerlandais spécialisé dans les attaques de distributeur automatiques de Billets (DAB) commis à l'aide d'explosifs solides.

Ces individus étaient suspectés d'être en lien avec plusieurs attaques similaires commises en Allemagne, en Suisse et en France.

La direction d'enquête était confiée à l'Office Central de Délinquance Itinérante (OCLDI), les divisions de la criminalité organisée et spécialisée (DCOS) de Strasbourg (67) et de Besançon (25) avec le soutien de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Strasbourg.

Ce jour, à l'issue de leur garde à vue, 8 hommes de nationalité française, néerlandaise et russe entre 21 et 28 ans étaient présentés au juge d'instruction et mis en examen : 7 ont ensuite été placés en détention provisoire, 1 sous contrôle judiciaire.

Ces interpellations font suite à plusieurs mois d'enquête et d'échanges d'informations entre les services d'enquête français et les services allemands (LKA Bade Wurtemberg) et suisses (FEDPOL), et d'une coordination étroite entre les autorités judiciaires compétentes des 3 pays.

La mise en œuvre de modes d'investigation classiques associés à l'emploi de nombreuses techniques spéciales d'enquête et des surveillances actives mettaient en évidence les activités d'un groupe criminel organisé spécialisé dans les attaques de DAB à l'explosif commises en Allemagne le long de la frontière française ainsi qu'en Suisse.

Les investigations se poursuivent en France mais également dans les pays impliqués afin de déterminer, toujours en étroite collaboration, les rôles précis des personnes interpellées.